

Assemblée générale des Nations unies

Titre : Résolution sur le point de vue de l'Australie sur l'économie circulaire et la conservation des déchets marins

Réaffirmant l'engagement de l'Australie en faveur de la durabilité environnementale, des principes de l'économie circulaire et de la préservation des écosystèmes marins,

Reconnaissant l'importance cruciale de la lutte contre la pollution marine et l'impact des déchets plastiques sur la santé des océans,

Reconnaissant la nécessité d'une transition mondiale vers une économie circulaire afin de réduire la production de déchets et de promouvoir une gestion durable des ressources,

1. Souligne l'importance de la transition vers une économie circulaire en tant que stratégie clé pour minimiser les déchets, promouvoir l'efficacité des ressources et réduire l'empreinte écologique, en mettant l'accent sur des pratiques de production et de consommation durables ;
2. Appelle à une collaboration internationale accrue afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des réglementations et des initiatives qui promeuvent les principes de l'économie circulaire, y compris la responsabilité élargie des producteurs et la gestion responsable des produits ;
3. Encourage l'adoption de technologies et de pratiques innovantes qui favorisent le recyclage, la réutilisation et la gestion durable des matériaux afin de prévenir la pollution marine et de protéger la biodiversité ;
4. Exhorte les États membres à prendre des mesures globales pour réduire l'utilisation des plastiques à usage unique, promouvoir des alternatives respectueuses de l'environnement et mettre en œuvre des systèmes efficaces de gestion des déchets afin d'éviter que les déchets plastiques ne pénètrent dans les environnements marins ;
5. Salue les initiatives mondiales en cours visant à nettoyer et à conserver les environnements marins, en mettant l'accent sur la coopération internationale et les efforts de recherche conjoints ;
6. Recommande la mise en place de cadres de collaboration régionaux pour relever les défis communs liés aux déchets marins, partager les meilleures pratiques et mettre en œuvre des stratégies coordonnées de réduction des déchets ;
7. Invite les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à collaborer à des initiatives de recherche et de développement visant à trouver des solutions innovantes pour la prévention et la conservation des déchets marins ;

8. Décide d'inclure un point annuel de l'ordre du jour sur "l'économie circulaire et la conservation des déchets marins" dans l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement afin de suivre les progrès, d'échanger des expériences et de renforcer la coopération mondiale sur ces questions vitales.